



Communauté de Communes

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Procès-Verbal de la réunion du 11 juillet 2017 au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

### Étaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, M. BOURGIE,  
Mme TEYSSIER, M. VOCANSON,  
Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET,  
Mr HAURY

Commune de SAINT JUST MALMONT :

Mme PRADIER, M. TONSON,  
Mme BONNEFOY, M. FRANÇON,  
M. DUTEL

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

Mme CHABANOLLE, Mme MARCOUX  
M. MOULIN, M. SALGADO

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

Mme MONTERYMARD, M. RIVET,  
M. ROSIAK,

Commune de PONT SALOMON :

M. COLETTO, Mme VOCANSON,  
M. RABEYRIN,

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON, Mme PACALON,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA

### Étaient Excusés représentés :

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mr VIAL

M. GIRODET : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mr FRANÇON

Mme SOUBEYRAN : Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER

M. LARGERON : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme CHABANOLLE

M. AULAGNIER : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. RIVET

### Participait également :

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur VIAL introduit en indiquant qu'il préside le Conseil Communautaire en l'absence de Monsieur le Président, il a d'ailleurs une pensée pour lui.

Il procède à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance qui fait l'appel :

- 25 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire en retard (M. HAURY),
- 5 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, M. GIRODET à M. FRANÇON, Mme SOUBEYRAN à Mme PRADIER, M. LARGERON à Mme CHABANOLLE, M. AULAGNIER à M. RIVET).

Le Quorum est atteint.

Monsieur VIAL propose de procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Administration Générale**  
**Décisions prises en application de l'article**  
**L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des**  
**collectivités territoriales**

Monsieur VIAL donne lecture des décisions du Président n° 20170505\_P\_066 à 20170622\_P\_084, des décisions des bureaux des 16 et 30 mai 2017, des 13 et 27 juin 2017 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur ROSIAK s'interroge quant à la dernière décision de bureau concernant l'Attribution de la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la zone d'activité de Bramard sur laquelle il souhaiterait avoir des explications.

Monsieur VIAL précise que cette décision permet de définir le cabinet qui accompagne la ZA de Bramard au niveau de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

**Administration Générale : Ressources Humaines :**  
**Mise à jour du tableau des effectifs.**

Monsieur VIAL rappelle que le tableau des effectifs retrace la vie d'une collectivité qui comporte des changements de grade, des remplacements d'agent suite à des départs, tout en restant à masse salariale constante comme on s'y était engagé dans le plan de mandat. Il ajoute également qu'une grosse partie du tableau des effectifs concerne le recrutement des animateurs des TAP pour la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur MARCON indique qu'il ne connaît pas trop les tenants et les aboutissants de ce tableau et que par conséquent, il s'abstiendra. Il demande si un changement de grade s'accompagne de travail en plus.

Arrivée de Monsieur HAURY.

Monsieur POMMIER répond qu'un avancement est généralement couplé à des missions complémentaires, il donne pour exemple le directeur du nouveau service à la population

Monsieur VIAL précise qu'il n'y a pas de mystère ni d'embauche nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention : Monsieur MARCON), approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

**Administration Générale : Ressources Humaines :  
Lancement consultation coupons restauration**

Monsieur VIAL propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le lancement de la consultation pour le marché coupons restauration pour une durée de 3 ans et autoriser le Président à le signer. Il rappelle que le marché est estimé à 325 000,00 €, dont 195 000,00 € à la charge de Loire Semène, le reste étant à charge des agents.

Monsieur ROSIAK demande comment sont distribués les coupons, notamment pour les temps partiels, et si un jour de travail correspond à un coupon.

Monsieur POMMIER répond par l'affirmative, 1 jour travaillé donne droit à un coupon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

**Administration du territoire et contractualisation  
: Contrat 43.11**

Monsieur VIAL poursuit avec le Contrat 43.11 en indiquant qu'il s'agit d'une décision concordante entre le Département et la Communauté de communes. Il précise que c'est un nouveau mode de contrat, Loire Semène étant dans les 4 premiers à contractualiser. Il ajoute que dans un premier temps l'écriture s'est faite à dialogue ouvert avec les techniciens et les élus, des ajustements ont été réalisés de manière à répartir les sommes et les taux de subvention. Les règles ont été affinées par le département dans le cadre de cette co-construction, elles seront donc plus calées pour les suivants. Il précise que le Département a voulu faire apparaître tous ses apports financiers sur notre territoire. Il indique que l'aide globale concernant Loire Semène s'élève à 2 654 682 €. Il tient à rappeler le montant de chaque enveloppe :

Solidarité : 1 016 152 €  
Développement économique : 680 000 €  
Innovation : 167 530 €  
Développement touristique : 180 000 €  
Assainissement : 500 000 €  
Développement Durable : 75 000 €  
Développement numérique : 36 000 €

Monsieur VIAL précise qu'au niveau du Développement Economique, l'enveloppe n'a pas encore été répartie, elle le sera en fonction de la réalité des projets et de leur sortie, la somme sera ainsi calculée opération par opération comme la ZA de Bramard, l'Extension des Portes du Velay,... L'enveloppe Assainissement suit la même logique. Concernant l'enveloppe Développement Durable, elle sera utilisée par exemple dans le cadre de la déchetterie d'Aurec sur Loire / Pont Salomon. Il poursuit avec le volet numérique comprenant notamment le développement du SIG.

Il rappelle que le Contrat 43.11 a fait l'objet de nombreuses discussions dossier après dossier, mais il correspond bien au poids économique de notre secteur. Il pense qu'on peut se féliciter et remercier le Département pour sa démarche et l'enveloppe obtenue. Il y a cependant des dommages

collatéraux sur l'application des règles, en effet certaines communes sont moins bien servies. Il ajoute que s'il y avait à corriger, cela serait étudier dans le cadre des contrats de ruralité à venir par exemple.

Monsieur VIAL liste les opérations présentées dans le tableau remis en séance. Il tient à féliciter le Département pour l'ajout de la ligne "Innovation" concernant la réhabilitation du château seigneurial afin de ne pas amputer l'enveloppe consacrée au développement économique.

Il propose donc au Conseil Communautaire :

- de solliciter la signature avec le Département de la Haute-Loire d'un Contrat 43.11 pour la période 2017-2021,
- d'approuver les projets du territoire à intégrer dans le Contrat 43.11,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat après validation de ce dernier par la Commission Permanente du Département de la Haute-Loire.

Monsieur VIAL demande si les conseillers départementaux souhaitent ajouter quelque chose.

Monsieur TONSON indique que le Département a débloqué 30 M€ de 2017 à 2021 dont 12,5 M€ pour le volet Solidarité, 15 M€ pour le Développement et 2,5 M€ pour les partenariats avec un bonus spécial pour l'insertion ainsi que l'adhésion à la mission Haute-Loire Ingénierie. Il pense que cette plateforme d'ingénierie est valable pour les communes que la DDT n'accompagne plus, et là où il y a absence de maîtrise d'œuvre. Il ajoute que le partenariat n'est pas obligatoire et que des informations complémentaires seront accessibles. Il propose à Florence Teyssier d'exposer la bonification insertion professionnelle.

Madame TEYSSIER intervient pour donner des informations sur la délibération de la commission permanente qui a validé la veille les 4 contrats 43.11 de Loire Semène, du Mezenc-Loire-Meygal, du Pays de Montfaucon et du Haut-Lignon. Elle ajoute que Loire Semène avec ses 7 communes, un peu plus de 20 000 habitants, une surface de 113 km<sup>2</sup> est la plus petite communauté de communes en surface mais avec la densité la plus forte. Elle indique que le Contrat 43.11 permet :

- d'accompagner le fort dynamisme économique par l'extension, l'aménagement de zones d'activité (25 ha) et l'installation de plusieurs entreprises
- de développer des services à la population pour contribuer à l'attractivité du territoire et favoriser la qualité de vie en accompagnant la création d'un pôle innovant et la réhabilitation de centres bourgs
- de contribuer à un aménagement durable du territoire en accompagnant notamment la réhabilitation énergétique des gymnases

Elle pense qu'un tel partenariat sur notre territoire est novateur, qu'il ouvre la possibilité d'Appel à Projet. Elle poursuit concernant l'insertion, et l'essai par tous les moyens de bonifier les actions. Elle rappelle l'existence du fond 199 pour les communes de moins de 1000 habitants, traitées hors contrat 43.11, qui concerne la commune de Saint Victor Malescours.

Monsieur MARCON se félicite de pouvoir enfin signé ce contrat car on bascule dans la 2ème partie du mandat, débloquant ainsi les fonds nécessaires aux investissements. Il se réjouit également de l'enveloppe obtenue, à la fois pour les communes et la communauté de communes. Il ajoute que de 2014 à 2017, il n'y a pas eu d'aides du Département, et il a fallu se serrer la ceinture. Il pense qu'il y a eu un manque de concertation entre la Région et le Département : il déplore que le fond 199 ne s'adresse qu'aux communes de moins de 1000 habitants, la Région ayant dans un même temps sorti le bonus bourg centre s'adressant aux communes de plus de 2000 habitants. Il rappelle qu'il existe des communes entre 1000 et 2000 habitants. Il pense qu'on peut se féliciter de cette signature, elle va pouvoir se calquer sur l'aide régionale et les gros chantiers prévus vont pouvoir commencer.

Monsieur TONSON intervient pour indiquer qu'il n'y a pas eu d'absence de financements départementaux de 2014 à 2017.

Monsieur VIAL précise qu'il y avait eu une dotation en 2015, il tient à rectifier ce point là, le CG2D avait été prolongé d'un an.

Monsieur VOCANSON confirme qu'il y avait bien eu une dotation pour les communes et qu'on a même mis des projets « au réfrigérateur » en regardant la commune de Saint Victor Malescours.

Monsieur TONSON indique que seule 2016 a été une année blanche compte tenu de la parution de la loi NOTRe qui a revu les rôles de chacun.

Monsieur MARCON ajoute qu'il y a eu également la fusion des Communauté de Communes.

Monsieur MOULIN trouve l'enveloppe de 500 000 € pour l'Assainissement un peu faible.

Monsieur VIAL déclare que le Département a voulu afficher la liste des travaux des 3 ou 4 années à venir avec le souci de continuer à intervenir sur le champ de l'Assainissement. Il ajoute que sur les 10 dernières années, le territoire de Loire Semène a bénéficié de 810 000 €. Il faut considérer cette enveloppe comme un droit à tirage, mais ces 500 000 € lui semblent bien proportionnés par rapport aux années passées. Il tient également à remercier les techniciens de Loire Semène et du Département qui ont fourni un travail énorme pour co-construire ces premiers nouveaux contrats. Il remercie également les conseillers Départementaux ainsi que le Président toujours présents aux réunions, ce qui prouve un attachement au territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve :

- la signature avec le Département de la Haute-Loire d'un Contrat 43.11 pour la période 2017-2021,
- les projets du territoire à intégrer dans le Contrat 43.11,
- autorise le Président à signer ledit contrat après validation de ce dernier par la Commission Permanente du Département de la Haute-Loire.

<b><i>Administration du territoire et contractualisation : Contrat Ambition Région</i></b>
--

Monsieur VIAL informe le souhait de la Région d'affirmer de nouvelles priorités pour l'aménagement de son territoire, cette culture de contractualisation sur un acte politique volontariste, il ajoute que c'est une habitude pour la Région Auvergne, un peu moins pour le secteur Rhône-Alpes. Il précise qu'il convient de retenir un chiffre : celui de 3 Millions d'€, qui correspond à l'ensemble des financements régionaux pour Loire Semène. Il ajoute que tout ne figure pas dans le rapport car il faudra ajouter les lignes sectorielles, comme par exemple les 2 maisons de santé prévues à Aurec sur Loire et Saint Just Malmont où il sera possible d'obtenir 200 000 € par projet, tout comme les zones d'activités financées sur une ligne sectorielle foncier économique. Il ajoute que 400 000 € de financements sur des projets engagés sont conservés sur le contrat Auvergne +. Il poursuit avec les projets irrigués par le Pacte Haute-Loire et ceux inscrits au Contrat Ambition Région. Concernant le bonus Bourgs Centre, il précise que l'inscription de l'enveloppe de 213 000 € n'est pas totalement faite, cette dotation pouvant être demandée à tout moment, il précise que c'est la commune qui est génératrice de la demande. Il continue avec le bonus ruralité pour les communes de petites tailles, il précise que c'est un mécanisme en plus des contractualisations également sur demande des Maires. Il indique que le Contrat Ambition Région découle d'un travail intense avec la Région, avec une volonté de simplifier au maximum le mécanisme, même s'il faut parfois se confronter à certaines réalités administratives. Il ajoute que le contrat a déjà été présenté le 1<sup>er</sup> juillet comme vous avez pu le lire dans la presse, il faut délibérer ce soir mais on ne peut pas refuser les aides. Il reprend ce qu'a dit Monsieur MARCON, cela éclaire les plans de financements des projets de Loire Semène, et cela donne une visibilité sur la 2<sup>ème</sup> partie du Plan de Mandat.

Monsieur VIAL propose donc :

- de solliciter la signature avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes d'un Contrat Ambition Région pour la période 2017-2019,
- d'approuver les projets du territoire à intégrer dans le Contrat Ambition Région,
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat après validation de ce dernier par la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

<b><i>Développement Durable : SICALA : Rapport d'activité 2016</i></b>
--

Monsieur VIAL propose à Monsieur RIVET de présenter le rapport d'activités 2016 du SICALA.

Monsieur RIVET indique que, comme présenté dans le rapport d'activité, la mission du SICALA est la gestion des milieux rivaux ainsi qu'un tremplin social, son intervention sur le territoire concerne 208 995 habitants. Il précise que 41 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé en 2016. Concernant le Contrat de Rivière Semène, il indique qu'il ne sait pas dans quelle mesure il va être renouvelé. Au niveau des actions réalisées, il déclare qu'un travail remarquable a été réalisé sur la lutte contre la renouée du Japon à Pont Salomon, ainsi que sur le suivi piscicole. Il poursuit avec le bilan financier qui démontre que le déficit semble se résorber, ce qui a permis l'augmentation de l'excédent d'investissement. Il ajoute que les objectifs financiers, sont la poursuite de l'effort d'assainissement de la situation financière en section de fonctionnement. Il pense avoir donné un petit résumé du rapport d'activité de 80 pages.

Monsieur VIAL remercie Monsieur RIVET. Il ajoute qu'un débat a eu lieu lors de la conférence des Présidents sur la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et entre autre sur l'utilité du SICALA, débat qui n'a pas été simple. Il indique que l'agglomération du Puy en Velay semble se structurer sans l'aide du SICALA. Il précise que sur le territoire de nos 5 communautés de communes, il existe un volume financier correspondant au paiement des cotisations au SICALA important (il rappelle qu'elle s'élève à 30 000€ pour Loire Semène) et qu'en les mettant en commun, il est possible de structurer un service à notre disposition. Il indique que le débat est ouvert.

Monsieur MOULIN s'interroge quant au volet insertion du SICALA qu'on ne pourra pas reproduire.

Monsieur VIAL répond que la réflexion porte sur la structure décisionnelle, d'ingénierie et que les travaux pourront toujours être confiés à une structure d'insertion. Il ajoute que chaque projet est aujourd'hui payé au SICALA, avec une part insertion et une part ingénierie. Il estime que le débat est ouvert. Il ressort que la taille du syndicat est trop grande en terme de gouvernance, et indique que d'autres souhaitent en sortir. Il informe que les Présidents des Communautés de communes ont confié la réflexion aux Directeurs des communautés de communes, on mutualise ainsi un certain nombre de moyens. Il précise que la réflexion est ouverte, et rappelle que la prochaine conférence des Présidents aura lieu fin septembre.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

## ***Développement Durable : SICTOM : Rapport d'activités 2016***

Monsieur VIAL présente le rapport d'activités 2016 du SICTOM même s'il avoue ne pas pouvoir égaler Monsieur GIRODET sur cet exercice. Il rappelle que la population du territoire concernée se stabilise à 39 790 habitants même si elle augmente sur notre territoire. Il fait remarquer la baisse du tonnage d'ordures ménagères. Il indique que la fréquentation des déchetteries d'Aurec sur Loire et Saint Just Malmont est à la hausse, et qu'elles sont fréquentées essentiellement d'avril à octobre, moins en hiver. Concernant la situation financière, il tient à souligner le coût de traitement à la tonne en baisse : 140€/t en 2016 au lieu de 169€/t en 2015, mais indique qu'il faut retenir une gestion stable. Il précise que ce faible coût découle d'une année creuse en terme d'amortissement, ce n'est pas une baisse structurelle et durable, car l'investissement sur la dernière alvéole a été important.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Monsieur ROSIAK intervient concernant le rapport d'activités du SICALA pour lequel il y a une erreur sur la synthèse concernant le terme « excédent d'investissement ».

Monsieur VIAL propose d'en prendre note.

## ***Développement Durable : Contrat de Rivière Ondaine-Lizeron : Convention de partenariat 2017 à passer avec Saint Etienne Métropole***

Monsieur VIAL propose au Conseil Communautaire d'approuver la convention de partenariat pour l'année 2017 à passer avec Saint Etienne Métropole concernant le contrat Rivière Ondaine-Lizeron pour un montant de 4826 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat à passer avec Saint Etienne Métropole.

## ***Développement Touristique : Appel à Manifestation d'Intérêt : Territoire d'Excellence Pleine Nature***

Monsieur VIAL rappelle que la Région Auvergne Rhône-Alpes a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt à destination des Territoires d'Excellence Pleine Nature, soit une vingtaine de lieux à retenir, sachant que 8 candidatures sont déjà retenues. Il ajoute que si Loire Semène est labellisée, tout ceux qui interviennent pourront présenter des projets, sont exclues les stations de sport d'hiver. Il précise que Loire Semène a voulu se positionner, l'appel à projet est sorti début juin pour un rendu fin juillet, donc à faire très rapidement dans des délais très tendus. Il indique que Loire Semène a souhaité solliciter ses voisins des Marches du Velay-Rochebaron, afin de pouvoir se positionner à plus grande échelle dans une logique de destination, le souhait étant de jeter un œil coté Loire également, du Lac de Grangent aux étangs de Bas en Basset, ainsi que le long des affluents de la Loire. Il indique que le choix est de défendre la destination « Gorges de la Loire » autour de la colonne vertébrale qu'est le fleuve Loire, les axes majeurs étant :

- 1<sup>er</sup> axe : Organiser une itinérance douce et spectaculaire au plus près de la Loire et de ses affluents grâce à la création de passerelles près des lieux magiques
- 2<sup>ème</sup> axe : Valoriser et mettre en tourisme les milieux aquatiques et humides

- 3<sup>ème</sup> axe : Développer la pratique d'activités sportives de pleine nature: escalade, canoé, vélo rail, accrobranche, trail,...

Il précise que le montage du dossier est en cours, et devenir lauréat aurait un impact économique important pour notre territoire. Il ajoute qu'à partir de ce diagnostic, il sera aisé de se projeter sur la suite, il faut proposer des projets opérationnels pour la Région. Il indique que les dossiers touristiques de Loire Semène ont été raccrochés comme l'escalade, la passerelle, le véolorail,... Il poursuit avec l'accueil enthousiaste des Marches du Velay-Rochebaron, avec qui un travail commun a commencé, ainsi que du Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) en position complémentaire, ce qui peut bonifier notre candidature. Il ajoute que Loire Semène a été choisi comme chef de file et l'office de tourisme des Marches du Velay-Rochebaron comme chef de file stratégie marketing afin de pouvoir se positionner au mieux.

Monsieur MARCON se félicite ainsi que le Bureau Communautaire de Loire Semène pour l'approche du dossier en collaboration avec la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron. Il précise qu'il attend beaucoup au niveau du Développement Touristique, car notre territoire possède beaucoup de potentiel. Il rappelle le projet touristique précédant (PTLS) pour lequel une étude avait été mandatée à l'époque, ce qui est un atout solide pour le territoire. Il ajoute qu'il tient beaucoup à l'arrivée du véolorail, et indique qu'une réflexion autour de la voie ferrée est en cours. Il pense que si on est lauréat, cela va permettre d'investir et que stratégiquement, ce trait d'union avec la Loire est une bonne chose.

Monsieur VOCANSON indique qu'il s'agit de la seconde collaboration avec les Marches du Velay, la première étant l'OZEN et a coûté 1 million d'euros à Loire Semène. Il estime que chaque fois que cela est possible, il faut le faire et qu'il y aura d'autres collaborations possibles.

Monsieur VIAL précise qu'il a été fait le choix d'associer au pilotage, outre les élus et les techniciens, ceux qui créent de l'économie sur le territoire : les professionnels du domaine. Il rejoint Monsieur MARCON, les élus de Loire Semène doivent prendre conscience de ce que le tourisme génère sur le territoire en matière de développement économique. Il s'avoue également heureux de travailler avec les Marches du Velay-Rochebaron, et d'ouvrir cet espace de travail. Il précise que Monsieur SIMONNET a indiqué que l'on soit lauréat ou pas, il faut continuer à travailler ensemble sur le sujet.

Monsieur TONSON juge qu'il est important de préserver notre patrimoine également, il pense notamment aux nombreux ouvrages d'art présents sur notre territoire. Il pense qu'il faut préserver par exemple le Viaduc de la Gampille et ne pas le laisser tomber en ruine.

Monsieur VIAL demande donc au Conseil Communautaire :

- D'accepter le dépôt de candidature auprès de la Région Auvergne / Rhône Alpes dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire d'excellence pleine nature ».
- De positionner la Communauté de communes Loire-Semène en tant que chef de file du dossier.
- D'approuver le partenariat avec la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire.
- De désigner l'Office de Tourisme Marches du Velay-Rochebaron comme chef de file de la stratégie marketing.
- D'accepter les orientations stratégiques telles que présentées.
- D'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat CC Loire Semène / Marches du Velay-Rochebaron et Office de Tourisme Intercommunal Marches du Velay-Rochebaron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.



## **Travaux Voiries et Bâtiments Communautaires : Vente remorque Services Techniques**

Monsieur VIAL demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver la vente d'une remorque pour un montant de 4000.00 €. Il précise qu'un prix équitable a été fixé et qu'aucune commune n'a été demandeuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

## **Compte-rendu des commissions et réunions diverses**

Monsieur VIAL propose de faire un tour de table concernant les commissions diverses qui se sont tenues. Il cite en l'absence du Président les dates des commissions développement économique et personnel.

- *Développement Durable :*

Monsieur RIVET présente le compte-rendu de la commission, avec comme ordre du jour le Plan de désherbage en présence de Daniel ROCHE – le fleurissement – le paragrêle. Concernant le matériel de désherbage, il précise qu'il faut préconiser un autre type de matériel afin de pallier au désherbage chimique. Il ajoute qu'une discussion a eu lieu autour du problème de désherbage des trottoirs. La question se pose également au niveau des cimetières.

Il ajoute concernant le pâturage qu'une solution a été trouvée sur certaines communes, où une convention a été passée.

Dans le cadre du fleurissement, il précise qu'actuellement les communes s'occupent de planter, d'entretenir, et d'arroser, il est demandé à chaque commune de prendre contact avec Mme SCIANDRONE responsable à Aurec sur Loire pour les plants le plus en amont possible, notamment pour les vivaces.

Pour le Paragrêle, il rappelle qu'une subvention de 1 800 € a été accordée par Loire Semène au Syndicat Interdépartemental des Monts du Forez de Lutte contre la Grêle pour l'année 2017, il ajoute que Monsieur MASSARDIER, agriculteur référent possède un stock suffisant de fusée, la technique est très efficace.

Il ajoute que des questions diverses ont été abordées, comme la renaturation du cours d'eau du SAMBALOU, les composteurs collectifs, dont certaines expériences ont eu un retour positif, ou la visite d'Altriom.

Monsieur BOURGIE indique qu'il est également possible de visiter le centre de tri de Firminy.

Monsieur MARCON souhaite apporter des précisions concernant les machines de désherbage. Il précise qu'établir un Plan de désherbage est obligatoire afin d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il indique que l'acquisition du matériel de désherbage a été validé ce jour en Bureau Communautaire. Il juge que ces 7 appareils autoportées sont un bon compromis qualité-prix, plusieurs essais avaient été effectués notamment une machine à 90 000 € présentée à Monistrol sur Loire, trop coûteuse mais très efficace. L'alternative choisie représente un coût de 34 580 € dont un coût résiduel de 19 586€ pour Loire Semène. Il précise que sur les 3 entreprises consultées, deux réponses sont revenues. Il ajoute qu'un accord entre les communes et Loire Semène a été conclu, Loire Semène fait l'acquisition du matériel et les communes assurent la maintenance. Il indique que cette acquisition sera trop tardive pour l'année 2017, mais l'arrêté de subvention de l'AELB est tombé la semaine dernière. Il juge que c'est un bon compromis.

Monsieur MOULIN indique que beaucoup de photos ont été présentées dans le plan de désherbage avec de l'herbe sur des trottoirs qui ne servent pas, les lieux ont été clairement identifiables. Il se demande s'il faut continuer à faire des trottoirs dans nos zones qui ne servent à rien

Monsieur VOCANSON répond qu'il connaît également des ascenseurs qui ne fonctionnent jamais. Il ajoute qu'on ne peut pas imaginer une zone d'activité sans trottoir, notamment en cas d'accident, qui sera responsable.

Monsieur MOULIN pense qu'un trottoir d'un seul côté peut-être suffisant.

Monsieur TONSON ajoute que la bordure sert en outre à canaliser l'eau.

- CISPD :

Madame CHABANOLLE fait un point sur la commission CISPD qui s'est réunie fin juin, elle indique que c'était une première pour elle. Elle indique que la nouvelle équipe de Prévention a prospecté dans les communes, de nouvelles rencontres avec les jeunes ont eu lieu ainsi que beaucoup de chantiers jeunes. Elle précise que 37 jeunes ont été rencontrés sur la période du 19 avril au 04 juillet, tout un programme en a découlé pour les 12 à 17 ans, sur les communes de Saint Didier en Velay, Aurec sur Loire, La Séauve sur Semène et Saint Ferréol d'Auroure. Elle ajoute que dès septembre, il faudra réfléchir pour l'année prochaine.

- Famille Jeunesse :

Monsieur CHAMPAVERT rend compte du COPIL PEDT qui s'est tenu le 26 juin dernier, en a découlé le maintien de la semaine scolaire à 4 jours ½. Une étude diagnostic sera conduite dès septembre.

Il précise qu'au niveau des camps jeunesse qui s'échelonneront jusqu'à fin juillet, les grands partiront à Avignon, les 9-11 ans à Tence, et les 6-8 ans à Boisset Saint-Priest.

Madame CHABANOLLE souhaite intervenir quant aux rythmes scolaires, et juge intéressant de réfléchir par rapport à l'intérêt de l'enfant.

- Développement Economique :

Monsieur VOCANSON s'excuse d'avance d'avoir à être désagréable vis-à-vis des Conseillers Communautaires, mais il juge inadmissible que les conseillers communautaires ne s'intéressent pas plus au développement économique : priorité du mandat avec de nombreux projets tels que le Crouzet, Bramard,... Il en veut pour preuve la dernière commission économique où il a failli se retrouver en tête à tête avec le Président alors qu'elle ne s'était pas réunie depuis plus d'un an, et remercie Madeleine CHABANOLLE pour sa présence. Il est très déçu du manque de participation, cela n'a pas été productif. Il compte sur les élus pour faire l'effort de participer à la prochaine que notre Président organisera.

- Culture :

Monsieur COLETTI rappelle que le départ de Lina El GHEZAL, responsable du service culture de Loire Semène a demandé la réorganisation du service. Il est dès à présent rattaché au service Famille-Jeunesse sous l'appellation « Service à la Population » sous la direction de Monsieur Nicolas GARCIA. Il précise que ceci sera présenté lors de la commission culture qui se tiendra le 18 juillet prochain.

Il tient également à présenter le second semestre de l'année 2017 de la saison culturelle, qui propose un programme magnifique, sur le thème du théâtre sous différentes formes.

Monsieur VOCANSON demande qui imprime le livret.

Monsieur POMMIER répond qu'il s'agit de l'imprimerie « Déposé par Éole »

Monsieur VOCANSON trouve que c'est très qualitatif.

Monsieur VIAL remercie le Conseil Communautaire.

La séance est levée à 20h10.

Fait à la Séauve sur Semène, le 18 juillet 2017

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Claude VIAL

